



## APPEL D'OFFRES

Secteur Aînés : communautés amies  
des aînés francophones de Terre-Neuve-et-Labrador

Services professionnels pour

**Une évaluation et analyse de besoins de la communauté francophone aînée de TNL  
dans le contexte du projet *Terre-Neuve-et-Labrador,*  
*province amie des aînés – Programmes de subvention communautaire.***

**Saint-Jean, T.-N.-L.; le 12 mai 2023**

Le genre masculin est utilisé dans le présent document afin d'alléger le texte.



**La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador** (FFTNL) est un organisme sans but lucratif qui travaille à la défense et à la promotion des droits et intérêts de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador. Sa mission est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador et de faciliter son développement.

Chapeauté par la FFTNL, le **Réseau Aînés francophones de Terre-Neuve-et-Labrador** (RAFTNL) a pour mission de favoriser et de valoriser la contribution des personnes âgées à la communauté francophone en encourageant la participation active des aînés dans le développement de leur communauté pour assurer la vitalité et la pérennité de la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador.

## 1. OBJET

### Objectif :

Dans le cadre d'une entente avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador, et son projet Province amie des aînés, le RAFTNL souhaite faire une analyse des besoins des aînés francophones de la province dans les trois régions francophones de la province, ce qui lui permettra de développer un plan d'action stratégique.

Au sein d'une collectivité-amie des aînés, les politiques, les services et les structures liées à l'environnement physique et social sont conçus de façon à aider les personnes âgées à vieillir en restant actives, c'est-à-dire de façon à ce qu'elles puissent vivre en sécurité, bénéficier d'une bonne santé et continuer à participer à la société (Site du gouvernement du Canada - [Collectivités-amies des aînés - Canada.ca](http://Collectivités-amies-des-aînés-Canada.ca)).

### Contexte :

Nous avons trois régions francophones dans la province qui ont une association régionale francophone. Ces régions sont géographiquement éloignées l'un de l'autre. Il y a Labrador City, Saint-Jean et la péninsule de Port au Port et Stephenville. La FFTNL a aussi des bureaux à Happy-Valley-Goose-Bay et à Corner Brook. Les facteurs qui réunissent nos francophones sont la langue, la culture et la présence de la FFTNL comme organisme institutionnel rassembleur sur des dossiers pertinents à la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador.

## 2. MANDAT DU CONSULTANT

Le RAFTNL a besoin de connaître davantage les besoins des aînés dans chacune des régions francophones de la province. Le mandat du consultant sera de faire une *analyse de besoins* des différentes régions, et par la suite de développer, de concert avec le RAFTNL, des stratégies et planifier à court, moyen et long terme un plan d'action pour mieux desservir la population âgée de toute la province.

### Analyse de besoins

Le rôle du consultant sera de rencontrer les membres du comité consultatif provincial pour aînés, ainsi que d'autres membres communautaires de chaque région afin de se sensibiliser aux différences entre les régions.

Par la suite le consultant devra développer des outils pour effectuer un sondage, en faire le suivi, ainsi que la compilation des résultats. Chaque région aidera à identifier les moyens privilégiés pour rejoindre ses aînés. On s'attend à ce qu'il ait des variations entre l'identification et l'usage de ces moyens par région.

### Plan d'action

À la suite de l'analyse de besoins des régions francophones un plan d'action doit être développé à la lumière des données recueillies. Il sera important d'identifier les forces, les ressources et les possibilités d'améliorations qui existent dans chacune des régions. Il faudra aussi comprendre la fragilité d'une région par rapport à une autre afin de pouvoir identifier les actions tangibles pour créer un environnement sain adapté aux personnes âgées. Cette planification visera des objectifs à court, moyen et long terme. Il est fort probable que le plan d'action mettra en évidence les aspects spécifiques de chacune des régions et il faudra donc faire les ajustements nécessaires pour chacune d'elles.

### 3. EXIGENCES

Il est demandé aux soumissionnaires d'inclure dans la proposition des éléments démontrant *une capacité, des réalisations ou des expériences*.

- En lien avec le projet Collectivités – amies des aînés fédéral et provincial;
- Avec les communautés francophones et acadiennes en situation minoritaires;
- Faisant preuve d'une expertise à réaliser des analyses de besoins;
- À réaliser la conception graphique de documents (un atout).

Le consultant doit également pouvoir démontrer les **compétences** suivantes :

- Une parfaite maîtrise écrite et orale du français;
- Un bon niveau (lu, écrit, parlé) en anglais;
- Sa capacité à travailler de façon autonome et proactive.

### 4. PRÉPARATION ET DÉPÔT DE LA PROPOSITION

Le consultant devra fournir une **offre de service avec ventilation des honoraires** par poste de dépense.

L'**offre de service** doit contenir les éléments suivants :

- Coordonnées de l'entreprise soumissionnaire (adresse postale et électronique, numéro de téléphone);
- Description de l'entreprise, y compris son expérience ou son expertise (tel qu'indiqué dans la section 3);
- Description du mandat et des tâches tels que compris par l'entreprise;
- Description du plan d'action;
- Coût selon les tâches et échéanciers.

**Date d'ouverture de l'appel d'offres : 12 mai 2023**

**Date d'échéance : 9 juin 2023, 18h (heure de Terre-Neuve)**

La date limite pour déposer une proposition est le vendredi 9 juin à 18h (heure de Terre-Neuve). Les offres remises hors des délais ne seront pas prises en compte.

**Communication :**

Pour toutes questions concernant cet appel de propositions, communiquez avec Jean-Marc Bélanger à l'adresse suivante : [aines@fftnl.ca](mailto:aines@fftnl.ca).

Les propositions doivent être envoyées par courrier électronique à [appel-offres@fftnl.ca](mailto:appel-offres@fftnl.ca) au plus tard à la date et l'heure mentionnées ci-dessus.

## **5. MODALITÉS**

Les modalités qui suivent s'appliquent au présent appel d'offres. Le fait de présenter une proposition en réponse à la présente demande constitue l'acceptation de ces exigences et modalités.

**Droit de modification :**

Le demandeur se réserve le droit de modifier l'appel ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés.

**Dépenses engagées :**

Le soumissionnaire est responsable d'assumer la totalité des dépenses pour la préparation et la soumission d'une proposition. L'enveloppe maximale pour ce projet est de 10,000\$ (TVH en sus si nécessaire).

**Langue de travail :**

Le français oral et écrit et l'anglais oral et écrit sont exigés pour ce travail. Toutefois, la communication avec le commanditaire et les extrants devront se faire en français.

**Évaluation des propositions :**

Les soumissions seront évaluées par la FFTNL, qui se réserve le droit d'accorder un contrat strictement en fonction des propositions soumises ou d'entamer d'autres négociations avec un ou d'autres consultants. Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. Seul le soumissionnaire retenu sera informé.

**Acceptation et entente contractuelle :**

Le demandeur n'a aucune obligation envers un soumissionnaire avant qu'une entente de service soit signée entre le demandeur et le consultant retenu.

**Annulation de contrat :**

Certains motifs justifient une résiliation de contrat entre le demandeur et le consultant. Ces motifs peuvent être, notamment, les suivants :

- Le consultant ne respecte pas une des exigences essentielles au contrat ou aux spécifications;
- Le consultant n'est plus solvable;
- Le consultant a déclaré faillite.

**Propriété matérielle et droits d'auteurs :**

Les travaux réalisés par le fournisseur en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels les rapports de recherche et autres, deviendront la propriété entière et exclusive de la FFTNL, qui pourra en disposer à son gré. Le fournisseur cède et transfère à la FFTNL tous les droits d'auteur sur les documents réalisés en vertu du présent contrat. Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limites de territoire ni de temps et sans limites de quelque nature que ce soit.

-----